

Le guide de l'étudiant(e) à l'EJCAM

2025 - 2026



Sommaire



Le mot de bienvenue
de la directrice de l'EJCAM
.....3



Les thématiques de
recherche des enseignants
.....17



Le savoir-vivre à l'EJCAM
.....4



Orientation post-L3 et
post-1.....19



L'accès au matériel
.....5



Règlement d'examens
.....20



Stages
.....7



Réseaux sociaux
.....23



L'alternance pour les
apprentis.....12



Évaluation de la formation
.....24



Modalités de remise du
mémoire.....16



Vie étudiante
.....25

Le mot de bienvenue de la directrice de l'EJCAM



Chers étudiants, chères étudiantes,

Bienvenue à l'EJCAM. En passant les portes de cette école, que ce soit sur le site Virgile Marron à Marseille ou Jules Isaac à Aix-en-Provence, vous faites un pas supplémentaire vers votre futur professionnel, dans les métiers de la communication, du journalisme, des médias et du numérique.

Votre professionnalisation, c'est l'objectif principal de l'équipe enseignante, composée d'enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, de professionnels et professionnelles vacataires et de l'équipe administrative de l'école. Depuis plus de 40 ans, plusieurs centaines de communicants et communicantes, chefs et cheffes de projet en communication ou numérique, journalistes de toutes sortes mais aussi consultants et consultantes, chefs et cheffes de service, organisateurs et organisatrices d'évènements, etc. se sont succédé.e.s sur les bancs de cette école qui leur a permis d'accéder à la carrière qu'ils et elles souhaitaient.

L'EJCAM, attachée à l'excellence de sa formation, basée à la fois sur le savoir de la recherche scientifique en communication et en journalisme et à la fois sur l'expertise des professionnels et professionnelles qui y enseignent, est également une école de proximité. Les effectifs réduits des formations dans lesquelles vous rentrez nous permettent de vous accompagner le mieux possible. Nous avons aussi à cœur de vous proposer les meilleures conditions d'études et un cadre serein et bienveillant pour votre épanouissement universitaire. Grâce à votre inscription, vous devenez également étudiants et étudiantes d'amU, une des plus grandes universités francophones au monde. Ses différents services (sports, culture, BU, RU mais aussi soutien financier, social, médical, etc.) ont pour vocation de vous aider dans votre parcours académique et dans votre épanouissement en tant que citoyen et citoyenne.

Progressivement, pendant vos années d'études à l'EJCAM, toutes les équipes vous donneront les clés pour accéder à votre vocation. Ce sera à vous d'ouvrir alors de nouvelles portes.

Pauline AMIEL

Le savoir-vivre à l'EJCAM

Ce guide vise à répondre aux questions le plus souvent posées et dont la réponse n'est pas évidente à la lecture du règlement intérieur de l'école ou du règlement d'examens.

Il s'agit d'un ensemble d'informations pratiques, y compris certaines règles de vie... parfois oubliées.

Site de Marseille



Nous comptons sur vous pour maintenir notre espace de travail et d'enseignement dans le meilleur état possible (vous bénéficiez de conditions exceptionnelles). Les cafés, gobelets, boissons et repas ne sont pas autorisés dans les étages. Un espace détente et le foyer des étudiants sont prévus au RDC de l'école. Le foyer est équipé d'ordinateurs avec accès à Cafeyn et Marsactu. Pour la pause déjeuner, une salle peut être ouverte - sous réserve de disponibilité - et peut accueillir les étudiants en fonction des besoins.

Les punaises, colles, scotch et autres pâtes collantes, avec leurs affiches, sont interdits sur les murs !

Des panneaux d'affichage sont à votre disposition dans le hall d'accueil de l'école et dans le foyer.

En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions pourront être prises.

Merci à vous, par avance.

Ouverture de l'école : 7H30 - 18H45 du lundi au vendredi. Le site est accessible aux étudiants ayant la carte étudiant.



Site d'Aix-en-Provence



Le règlement intérieur de l'INSPE s'applique.

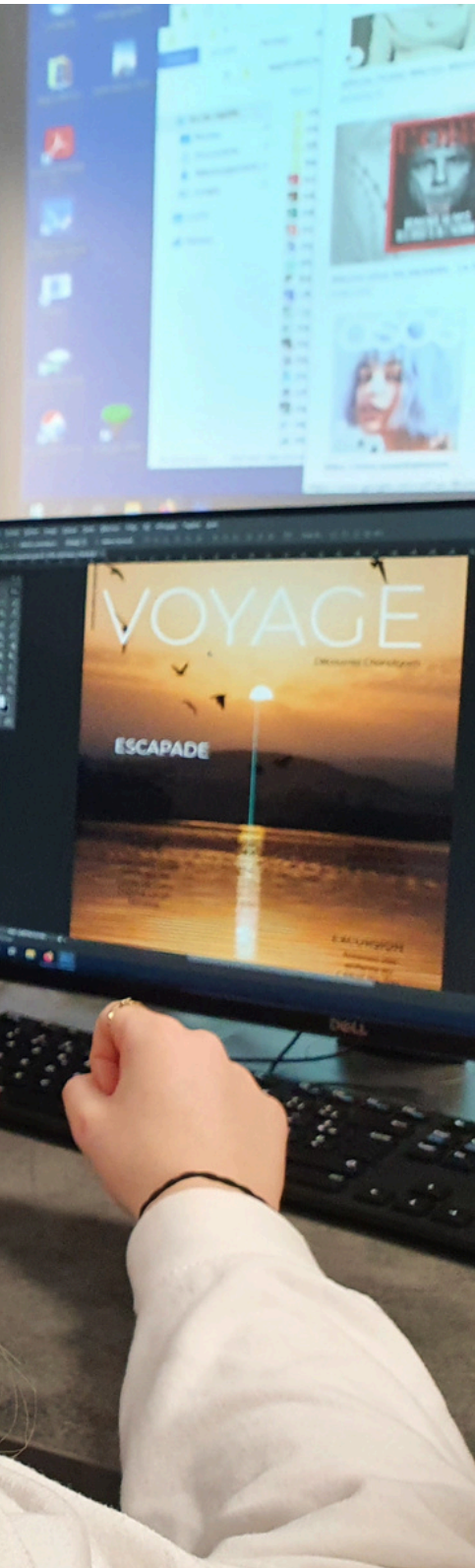
La cafétéria du CROUS permet de se restaurer sur place.

Un foyer est prévu pour les étudiants.



L'accès au matériel

→ Matériel informatique



Site d'Aix-en-Provence

Les salles informatiques sont partagées avec l'ensemble des composantes du site Jules Isaac. L'accès aux salles informatiques ne se fait que dans le cadre des enseignements. La salle A 200, située dans le bâtiment A, est en libre accès pour les étudiants du site. La salle A 101 est équipée de logiciels de la suite Adobe. La salle A 109 est accessible aux étudiants sur demande de clé auprès de la loge d'accueil de l'INSPE. Attention : cette salle ne peut pas être réservée. Pour toute réservation de salle sur le site d'Aix, la présence d'un enseignant ou d'un intervenant est obligatoire. Les salles ne peuvent être réservées par les étudiants, et ces derniers ne peuvent s'y rendre seuls.

Site de Marseille

Les salles informatiques sont réservées aux seuls cours et fermées en dehors des cours. Elles sont gérées à distance (extinction automatique des PC à 17h30, mise à jour des logiciels) par le service informatique de l'Université : il est strictement interdit de débrancher les ordinateurs (prises rouges gérées à distance). Pour les étudiants ayant besoin de recharger leurs PC personnels ou smartphones, des prises blanches sont disponibles dans toutes les salles du site de Marseille. Les salles 201 et 203 sont équipées de logiciels de la suite Adobe. Pour les promotions ayant besoin d'accéder aux salles informatiques équipées de logiciels de création multimédia, dans le cadre des devoirs à rendre, les salles sont ouvertes et à disposition sur des créneaux horaires définis (disponibilité des salles, disponibilité des étudiants). La demande doit être adressée au préalable 48h à l'avance à la scolarité.

Adressez un mail à Mme Mounia Barkaoui et Mme Christine Gorra à l'adresse suivante : ejcam-scol-contact@univ-amu.fr.

Les ordinateurs en libre-service sont disponibles dans le foyer des étudiants durant les horaires d'ouverture de l'école.

L'accès au matériel

→ Matériel audiovisuel



L'emprunt de matériel audiovisuel à l'EJCAM est possible, mais doit respecter la procédure suivante : chaque projet audiovisuel étudiant a nécessairement un responsable pédagogique qui valide le projet et l'emprunt de matériel. Lorsque le projet a été validé sur le plan pédagogique par mail, avec copie à ana.guillot@univ-amu.fr, l'étudiant prend contact avec cette dernière (prévoir un délai de 48 heures) afin de préciser ses besoins : caméra, micro, pied, carte SD, lieu de tournage, date de retrait et de retour du matériel.

Pour chaque nouvel emprunt, cette procédure sera appliquée.

A noter : une salle de montage est mise à disposition des étudiants. Les réservations se font directement auprès du service audiovisuel. Les enseignements nécessitant du matériel informatique ou du matériel spécifique ou du matériel audiovisuel sont assurés sur le site de Marseille de l'EJCAM.

L'accès au mail étudiant d'amU

Il est indispensable de valider la charte informatique pour se connecter au mail étudiant et à AMeTICE (plateforme numérique de dépôt de cours, de rapport de stage et de mémoire...).



Stages

→ Formation initiale

1. Tout stage doit faire l'objet d'une convention exclusivement établie sous AMUSTAGE <https://amustage.univ-amu.fr> – application AMUSTAGE sur l'ENT. L'étudiant fait sa demande de convention de stage sur AMUSTAGE. L'enseignant responsable pédagogique la valide, puis la scolarité. Une fois validée, la scolarité envoie un mail à l'étudiant afin qu'il puisse la signer. La scolarité gère l'envoi des conventions à l'entreprise. La convention de stage doit être établie et signée avant le démarrage du stage.
2. Il est possible de faire plusieurs stages à la suite. Veuillez noter que le(s) stage(s) ne peut/peuvent pas dépasser six mois dans la même entreprise.
3. Il est possible de faire un stage à l'étranger après validation du Fonctionnaire de Sécurité et Défense (FSD) d'Aix Marseille Université. AMUSTAGE permet l'édition des conventions en anglais.
4. Les stages sont au minimum de douze jours sauf pour le Master Journalisme.
5. Un CDD ou un CDI, en rapport avec le domaine d'études, peut remplacer un stage, quelle que soit l'année de formation.
6. Des stages à temps plein sont possibles pendant l'année universitaire, lors des périodes de fermeture de l'école (vacances). Pendant les semaines de cours, un stage de dix heures par semaine (hors week-end) est possible et l'entreprise doit s'engager à libérer l'étudiant pour assister à la totalité de ses cours, quel que soit l'emploi du temps de l'étudiant. Les stages de dix heures par semaine ne se substituent pas aux stages obligatoires de fin de parcours.

Stages

→ Formation continue

1. Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage. Elle est téléchargeable sur le site de l'EJCAM <https://ejcam.univ-amu.fr/fr/etudiants/etudiants-ejcam/offres-stage-emploi-alternance>.

Après l'avoir téléchargée, l'étudiant la complète, la signe puis l'envoie par mail à la gestionnaire de scolarité (ejcam-scol-contact@univ-amu.fr) pour validation.

La scolarité gère l'envoi de la convention à l'entreprise.

La convention de stage doit être établie et signée avant le démarrage du stage, impérativement.

Un CDD ou un CDI, en rapport avec le domaine d'étude, peut remplacer un stage, quelle que soit l'année de formation.

2. Un stage à temps plein de huit semaines minimum est obligatoire en Master 2.

3. Les plannings des cours sont accessibles depuis votre ENT.

4. Les stagiaires de la formation professionnelle peuvent bénéficier d'une aide sociale. Pour en savoir plus : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/aide-sociale-et-la-personne-empechee>

5. Le service For'Pro d'amU organise, une fois par an, un atelier « Réussir sa reprise d'études ». Vous serez accompagnés par des conseillers en orientation et en formation. Vous serez informés de cet atelier par votre gestionnaire de scolarité.

6. Des stages à temps plein sont possibles pendant l'année universitaire, lors des périodes de fermeture de l'école (vacances). Pendant les semaines de cours, un stage de dix heures par semaine (hors week-end) est possible et l'entreprise doit s'engager à libérer l'étudiant pour assister à la totalité de ses cours, quel que soit l'emploi du temps de l'étudiant. Les stages de dix heures par semaine ne se substituent pas aux stages obligatoires de fin de parcours.

Stages

Étudiants L3 Information-Communication



Un stage de quatre semaines minimum est obligatoire. Vous devrez rechercher une entreprise ou organisation pouvant accueillir les étudiants en stage suffisamment tôt dans l'année. Tout stage fera l'objet d'une convention de stage à déposer sur la plateforme AMUstage de l'ENT au plus tard un mois avant le début du stage. Les stages peuvent débuter à l'issue de la semaine d'examen (27 avril).

Vous devez avoir effectué au moins trois semaines de stage au plus tard début juin de l'année universitaire. Vous rédigerez une fiche synthétique de deux pages (ou recto-verso). Celle-ci devra être déposée sur AMeTICE début juin. Elle expliquera la structure de l'organisation, ses missions, ses dates clés, la mission du stagiaire, les apports et limites du stage, le tout avec un effort de présentation et de synthèse.

La fiche synthétique rendra compte de la partie du stage déjà effectuée. Celle-ci est notée et permet de valider l'UE « Professionnalisation : Stage ». Elle sera accompagnée d'une appréciation du tuteur de stage (fiche à faire compléter).

Vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de quatre semaines. Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 31 août de l'année universitaire. Les périodes de stage après la remise du rapport de stage ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.

Stages

Étudiants Master Information-Communication

Les formations concernées :

Masters en formation initiale et continue

Aix-en-Provence

- Communication des organisations, Médias, Espace Public (options : Transitions Écologiques et Informations & Médias).
- Master 1 Métiers de l'information (options : Métiers du Journalisme et des Enjeux Internationaux et Métiers de la Communication d'influence et du Plaidoyer).

Marseille

Communication des organisations, Information, Médias et Numérique (options : Communication d'Intérêt Général, Communication de Marque, Communication Événementielle, Data & Dispositifs Numériques d'Information, Digital Information & Communication of Organisations & Media - International option.

Le stage doit avoir un objectif d'insertion professionnelle et être en lien avec la formation.

En Master 1ère année

Le stage de M1 n'est pas obligatoire.

Vous pouvez faire un ou plusieurs stages après la fin des cours (fin avril).

Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 31 août de l'année universitaire.

En Master 2ème année

Un stage de huit semaines minimum est obligatoire en M2. Vous devez le faire au second semestre (à partir de janvier) et avoir réalisé vos huit semaines de stage fin mai maximum. Ce stage fait partie de l'UE de professionnalisation « Mise en situation d'activité professionnelle : Stage et rapport de stage ». Il est évalué par votre responsable de spécialité, sans oral pour l'étudiant. Une appréciation est donnée par votre tuteur. Les modalités vous seront précisées à la rentrée. La date de rendu est précisée dans le calendrier universitaire de l'EJCAM.

Vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de huit semaines. Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 30 septembre de l'année universitaire.

Stages

Étudiants Master Journalisme (formation initiale et continue)

Un stage de huit semaines est obligatoire en M1 et en M2.

Vous devez le faire après la fin des cours au second semestre (mi-avril). Le stage de M1 fait l'objet d'un rapport de stage remis à la scolarité lors de la rentrée universitaire par les étudiants en formation initiale en M2 (fin septembre pour les stages effectués entre avril et août). Ce rapport de stage est noté et intégré à l'évaluation de l'UE 5 de M2 « Stage ». Il est accompagné d'une appréciation du tuteur de stage. Le rapport de stage est noté par vos responsables de master, sans oral pour l'étudiant.

Le rapport (entre huit et dix pages) inclut un descriptif de l'entreprise, la présentation des actions menées, une contextualisation de la mission et une mise en perspective de la mission par rapport à votre insertion professionnelle.

Le stage de M2 ne fait pas l'objet d'un rapport de stage. Pour les M1, vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de huit semaines (jusqu'à treize semaines). Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 31 août de l'année universitaire.

Pour les M2, vous pouvez faire un ou plusieurs stages et dépasser la durée minimum de huit semaines (jusqu'à treize semaines). Votre dernier stage doit impérativement prendre fin au 30 septembre de l'année universitaire.

Étudiants Master EJCAM/SCIENCES PO AIX

En master 1 (MI-CI et MI-MJEI), le stage est facultatif. Il peut se dérouler en dehors des périodes d'enseignement (pause estivale courant juin-fin août).

Le master 2 étant organisé en alternance, les étudiants ne sont pas concernés par les stages.

JobTeaser : offres (Stage - Alternance - Job étudiant - Emploi)

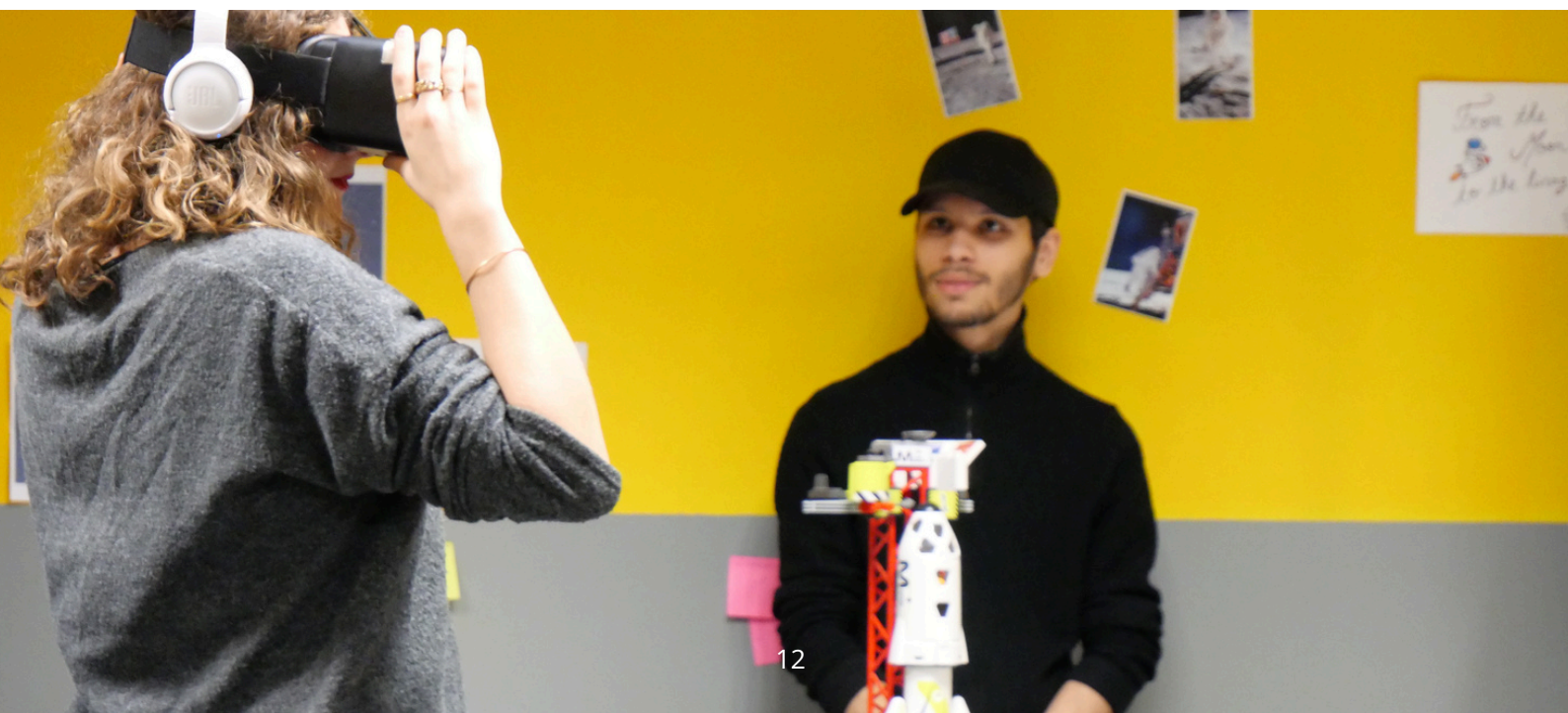
La plateforme de carrière proposée par Aix Marseille Université permet d'accompagner les étudiants dans leur projet professionnel et facilite leur insertion professionnelle. Elle est accessible à partir de votre ENT et de l'application mobile JobTeaser Career Center.

L'alternance pour les apprentis



**2 types de contrats proposés :
le contrat d'apprentissage
et le contrat de professionnalisation**

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, cette voie de formation repose sur des périodes alternées d'enseignement théorique et de formation pratique en entreprise.



Contrat d'apprentissage

Période d'essai & rupture de contrat



Il existe une période probatoire de 45 jours en apprentissage pendant laquelle l'employeur comme l'apprenti peuvent rompre le contrat librement, sans indemnité et sans motif. La rupture doit être formalisée par un écrit signé des deux parties.

Rupture après la période d'essai

Une fois la période d'essai passée, la rupture du contrat n'est possible que dans certains cas :

- rupture d'un commun accord (via le formulaire de résiliation téléchargeable sur le site de FORMASUP)
- rupture à l'initiative de l'apprenti après saisie obligatoire du médiateur de l'apprentissage (la médiation est une étape préalable et obligatoire avant toute rupture unilatérale)
- faute grave, force majeure (difficultés économiques de l'entreprise, etc...)

Contrat de professionnalisation

Période d'essai & rupture de contrat



La période d'essai est d'un mois durant laquelle l'une ou l'autre des parties peut mettre fin au contrat.

Rupture après la période d'essai

La rupture est possible uniquement dans les cas suivants :

- rupture d'un commun accord (via le formulaire de résiliation disponible en ligne)
- rupture pour une embauche en CDI
- faute grave, force majeure (difficultés économiques de l'entreprise, etc...)

Dans tous les cas, le CFA et l'organisme de formation doivent être informés.

La CVEC

Les alternants en contrat d'apprentissage (qui relève de la formation initiale) sont assujettis à la CVEC.

Les alternants en contrat de professionnalisation (qui relève de la formation continue) ne sont pas concernés par la CVEC.

Alternance

Des réponses à vos interrogations

Que faire en cas d'absence pour maladie ?

En cas d'absence en entreprise, vous devez fournir un arrêt de travail, dès le premier jour. La procédure à suivre est la même que pour un salarié à temps plein : envoyer à l'entreprise et à la sécurité sociale les volets de l'arrêt de travail qui leur sont destinés. Cependant, si l'absence est survenue pendant le temps de formation, il convient de transmettre le certificat ou l'arrêt au secrétariat de la formation.

Les congés révisions

L'apprenti en contrat d'apprentissage a le droit à un congé rémunéré supplémentaire de 5 jours à prendre dans le mois qui précède l'examen. L'apprenti en contrat de professionnalisation a le droit à un congé non rémunéré supplémentaire de 5 jours.

Les révisions se font donc sur le temps de repos ou de congés payés.

Puis-je toucher la bourse si je suis en alternance ?

Pour autant, les alternants ne sont pas considérés simplement comme des étudiants « classiques » car ils sont aussi salariés d'une entreprise pendant leur formation. De fait, un apprenti ne peut bénéficier d'une bourse du CROUS pendant son contrat en alternance car ces aides s'adressent uniquement aux étudiants.

Puis-je toucher la prime d'activité ?

Oui, elle est destinée aux actifs de plus de 18 ans. Vous avez le droit à cette prime si vous percevez un salaire minimum équivalent à 78% du Smic. Elle est versée par la CAF et le montant varie en fonction de votre salaire.

Est-ce normal que dans ma promo, nous n'ayons pas tous les mêmes rémunérations ?

Oui, car la rémunération est en fonction de l'âge, du niveau de formation et des antécédents du jeune dans l'apprentissage. En fonction du domaine d'activité de l'employeur, il est aussi possible qu'une convention collective prévoie une rémunération plus favorable.

Aides aux apprentis

L'apprenti peut bénéficier de plusieurs aides : logement, déménagement, carte zou, permis de conduire, mobilité internationale, premier équipement...

Pour connaître les aides éventuelles auxquelles l'apprenti peut prétendre, il est donc nécessaire de se rapprocher du CFA référent.

Demandez à votre gestionnaire de scolarité, Mme Myriam Attard (ejcam-scol-contact@univ-amu.fr).

Pour en savoir + :

<https://ejcam.univ-amu.fr/fr/candidature-inscription/etudiants-alternance>

Simulateurs

[Vous trouverez ci-dessous le lien du simulateur de rémunération des alternants :](#)

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



Modalités de remise du mémoire au tuteur



Sujet du mémoire

Tous les étudiants de Master doivent rendre leur mémoire sous format numérique uniquement (dépôt sur AMeTICE).

Le sujet du mémoire doit être en rapport avec votre projet professionnel et en lien avec votre spécialisation. Des enseignements dédiés à la recherche sont inclus dans votre cursus dès le M1. Le sujet du mémoire doit être validé dès le Master 1 semestre 2.

Vous avez la possibilité de choisir votre sujet parmi les thématiques de recherche des enseignants-chercheurs de l'EJCAM.



Les thématiques de recherche des enseignants-chercheurs de l'EJCAM

Pauline Amiel

Comparaison internationale des médias, système médiatique, journalisme de solution et presse quotidienne régionale.

Marc Bassoni

Économie des médias (approches micro et méso-économiques), journalisme et nouveaux médias, médias anglo-saxons, système médiatique italien contemporain, communication numérique, RSN et bulles de filtre, désinformation et fake news.

Nina Barbaroux-Pagonis

Journalisme politique, réseaux socio-numériques, médiation de l'information, démocratie, pratiques et usages en ligne des journalistes, Twitch, Twitter/X.

Stéphane Cabrolié

Sociologie du journalisme et des médias, sociologie des professions, évolution des pratiques journalistiques et des formes de production de l'information.

Pierre Dharréville

Postures et pratiques journalistiques, journalisme et société, journalisme et littérature, évolution du champ médiatique et des formes de production de l'information, science politique.

Marie-Pierre Fourquet-Courbet

Communications médiatique et numérique, usages, réception, effets, influences des médias et médias numériques (médias sociaux, Internet, serious games, télévision...), liens entre usages des "écrans" (e.g. smartphone, réseaux sociaux numériques) et santé mentale, bien-être, processus de création de campagnes de communication persuasive numériques et médiatiques.

David Goldie

Modes de narration et du storytelling, représentation iconographique et cinématographique, l'adaptation intermédiaire, pratiques des industries créatives et étude des médias anglophones, représentations cinématographiques du journalisme et la pratique du marketing territorial.

Philippe Hert

Médiation des savoirs, médiations culturelles et artistiques, participations citoyennes, communication et apprentissages incarnés (intelligences somatiques, émotionnelles et sensibles), approches ethnographiques, transitions écologiques et relations sciences et sociétés.

Fidelia Ibekwe

Racisme, théorie critique de la race, diversité, équité et inclusion, colonialisme de données, éthique de l'IA, gouvernementalité algorithmique et études décoloniales.

Les thématiques de recherche des enseignants-chercheurs de l'EJCAM

Alexandre Joux

Économie des médias et des industries culturelles, géopolitique des médias et des "big tech", journalisme et désinformation.

Brigitte Juanals

Communication d'intérêt général, communication et médias, communication et organisations, circulation de l'information et controverses environnementales, sociales et sanitaires.

Stéphanie Lukasik

Réseaux sociaux, influenceurs, créateurs de contenus, usages et réception, désinformation, écosystème informationnel, leaders d'opinion, et actualisation du modèle de la communication à deux étages (two-step flow of communication).

Céline Pascual-Espuny

Communication environnementale, communication sociétale et responsable, transition écologique, imaginaires, changements de comportements et phénomènes de circulation des messages de l'opinion publique.

Claire Tomasella

Sociohistoire des médias et des pratiques culturelles, rapports de pouvoir dans les espaces de production symbolique (cinéma, journalisme, littérature), méthodes biographiques et comparaison franco-allemande.

Sciences Po Aix-EJCAM

Modalités propres aux parcours de Master Sciences Po Aix-EJCAM : voir vade-mecum « mémoire » remis durant la formation.

Plagiat

Tout plagiat sera sanctionné. L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.



Orientation post-L3 et post-M1

Étudiants de L3

Au second semestre de l'année de L3, une réunion d'information sur les Masters de l'EJCAM est organisée afin de vous détailler les spécificités de chaque parcours.

Au second semestre de l'année de la L3, un mail de pré-orientation est envoyé à chacun des étudiants leur demandant d'indiquer leurs préférences et s'ils souhaitent candidater en Master à l'EJCAM. Le Master Journalisme n'est pas concerné car le recrutement est sur concours.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre leur étude à l'EJCAM devront candidater sur la plateforme Mon Master.

La Commission pédagogique de l'EJCAM se réunit pour examiner les demandes des étudiants en fonction des possibilités d'accueil dans chaque spécialité. L'inscription en M1 à l'EJCAM n'est pas automatique, les masters de l'EJCAM étant sélectifs.

Étudiants de Master 1

Au second semestre de l'année de M1, un mail de confirmation d'orientation est envoyé à chaque étudiant de M1 pour qu'il confirme la poursuite de ses études dans le même parcours de Master. Les changements de spécialité ou de parcours sont déconseillés entre le M1 et le M2. Chaque étudiant de M1 a une place de droit dans l'option de M2 correspondante. La candidature pour le changement de parcours entre le M1 et le M2 doit être faite par l'étudiant sur E-CANDIDAT, après validation des deux responsables pédagogiques (ancien et nouveau), avec copie au responsable de la scolarité.

En cas de demande de changement de spécialité ou de parcours, il est impératif d'envoyer, dans les délais réglementaires (affichés sur le site de l'EJCAM), un dossier de candidature complet pour le Master de votre choix.

La Commission pédagogique de l'EJCAM se réunit en fin de semestre pour examiner les demandes des étudiants en fonction de la qualité des dossiers de candidatures.

Si le changement d'option est refusé, la poursuite d'études dans l'option du M1 déjà effectué est accordée.

Règlement d'examens

Le règlement d'examens est disponible sur le site Internet de l'EJCAM.

Obligation d'assiduité

La présence aux cours et aux examens est obligatoire.

Les justificatifs d'absence doivent être transmis à la scolarité dans un délai de cinq jours pour les étudiants en formation initiale et dans un délai de quarante-huit heures pour les étudiants en alternance (le justificatif doit également être adressé à l'employeur).

Liste des absences considérées comme justifiées (sous réserve de présentation d'un justificatif officiel) :

- Absence pour raison médicale
 - Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation
- Événement exceptionnel et non prévisible
 - Décès d'un proche (conjoint, parent, grand-parent, enfant, fratrie)
 - Grève de transport, suppression de train,...
 - Intempéries
- Convocation par une autorité officielle
 - Convocation à l'examen du permis de conduire
 - Journée d'appel
 - Convocation judiciaire

Tout autre motif d'absence fera l'objet d'une appréciation par l'enseignant responsable et par l'autorité administrative.

Absence à un examen terminal

Un délai de 5 jours ouvrés est accordé aux étudiants absents lors d'un examen terminal pour justifier leur absence auprès de la scolarité de l'EJCAM. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution peut être autorisée au bénéfice des étudiants qui auront justifié une éventuelle absence à une épreuve terminale et qui auront formulé, dans le même délai, une demande expresse de participation à cette session de substitution auprès de leur scolarité, par courrier postal ou électronique.

Une commission ad hoc de composante est compétente pour statuer sur ces demandes et sur les autorisations à composer à la session exceptionnelle de substitution organisée à l'issue de la dernière session d'examen.

Dans le cadre de l'examen des demandes individuelles qui lui sont soumises, elle fonde sa décision en appréciant souverainement le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée.

Les critères à prendre en considération par la commission ad hoc dans le cadre de l'examen des demandes individuelles sont notamment (veuillez vous référer au bloc de texte de la page qui suit) :



- La survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve telle qu'une hospitalisation
- La survenue d'un événement familial avéré et grave (tel qu'un décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie)

La composante s'engage à communiquer aux étudiants concernés par la présente procédure, dans des délais compatibles d'une part avec la publication des résultats de l'année universitaire, et d'autre part avec la poursuite des études ou l'insertion professionnelle de ces étudiants :

- La décision individuelle de la commission signée par la Directrice de composante. En cas de refus, la notification mentionnera les motifs du refus et les voies de recours
- La date de l'organisation de la session exceptionnelle de substitution

Toute absence pour raison médicale devra être justifiée par un certificat médical adressé par l'étudiant, dans un délai de 5 jours ouvrés, au service de sa scolarité à l'EJCAM.

Sanctions en cas de fraude aux examens

Les sanctions pouvant être prononcées sont les suivantes :

- L'avertissement
- Le blâme
- La mesure de responsabilisation
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans (avec ou sans sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans).
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion de tout établissement public de l'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans
- L'exclusion définitive de tout établissement public de l'enseignement supérieur

La sanction prononcée par la section disciplinaire entraîne pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve pour laquelle la fraude a été constatée.

La section disciplinaire peut en outre prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours pour l'étudiant concerné.

Réseaux sociaux



L'EJCAM est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube).

Elle publie, notamment des informations sur la vie de l'école, les productions réalisées par les étudiants dans un cadre pédagogique, les événements et les invitations liés à ses formations. Ces publications peuvent parfois être illustrées par des photographies. Si vous apparaissez sur une photographie et que vous souhaitez être masqué, vous pouvez faire valoir votre droit à l'image en envoyant un courriel à amrita.gheenoo@univ-amu.fr. L'EJCAM se réserve aussi le droit de supprimer un commentaire s'il porte préjudice à l'image de l'école.

Si vous souhaitez transmettre une communication, par exemple, sur un projet réalisé dans un cadre pédagogique, merci d'envoyer un courriel à amrita.gheenoo@univ-amu.fr.

Les informations émanant des réseaux sociaux non gérés par le service de communication de l'EJCAM n'ont aucun caractère officiel.

Pour celles et ceux qui communiquent de manière indépendante sur les réseaux sociaux ou au sein des groupes privés créés dans le cadre de leur formation, nous attirons votre attention sur quelques règles de bonne conduite à respecter (une liste non exhaustive) :

- Ne pas présenter le compte comme un compte officiel de l'école.
- Ne pas utiliser de contenus (photos, textes et logos) issus des comptes officiels de l'école.
- Indiquer clairement qu'il s'agit d'un projet étudiant (dans le nom, la description et l'URL du compte).

• Droits d'auteur

Les enseignants sont titulaires des droits d'auteur sur leurs cours. Veillez à obtenir, au préalable, leur autorisation avant de diffuser leurs cours en ligne. Ces derniers sont prioritairement accessibles sur la plateforme AMeTICE.

• Droit de la personnalité, droit à l'image, diffamation, vie privée

Vous ne devez pas porter atteinte à la réputation de l'école, du personnel et des étudiants. Des sanctions seront prises, le cas échéant.

• Les informations diffusées par l'EJCAM (hors site web et réseaux sociaux)

Ces informations sont réservées à un usage interne. Une publication sur les réseaux sociaux non officiels nécessite, au préalable, l'accord de l'EJCAM.

Évaluation de la formation



Chaque année, une partie des étudiants de l'école est sollicitée par mail afin de procéder à l'évaluation de leur formation. Cette évaluation est assurée de façon indépendante par l'Observatoire de la Vie Étudiante. Les réponses sont fortement souhaitées, les résultats étant anonymisés.

Vie étudiante

Les services aux étudiants

Pour plus d'information sur les logements, les bourses, la restauration universitaire et les jobs étudiants, rendez-vous sur le site officiel du portail de la vie étudiante du réseau des œuvres universitaires et scolaires (<https://www.etudiant.gouv.fr/fr>).

Transports

Covoiturage entre étudiants amU avec KAROS :

Le service de covoiturage Karos, dédié à amU, est une solution complémentaire pour votre mobilité sur vos trajets domicile-université.

L'utilisation est simple via une application mobile.

Vous bénéficiez d'avantages dédiés aux étudiants.

Il s'agit d'une solution écologique, économique et conviviale au profit de toute la communauté universitaire et pour tous les sites.

Pour l'utiliser, téléchargez l'application Karos :

- via les plateformes de téléchargement d'applications
- via le site internet de Karos : <https://www.karos.fr/>

Créez votre compte sur Karos avec votre site de rattachement amU. Publiez des trajets en tant que conducteur, passager ou les 2 (alternant).

Profitez des avantages amU tout en faisant un geste pour la planète !

Informations pour se déplacer en train ou en bus :

- À Marseille (<https://www.rtm.fr/>)
- En région Sud (<https://www.maregionsud.fr/votre-region/competences/transports>)

Abonnements :

- Pass Zou études (bus et chemin de fer de Provence illimités)
- Pass annuel Métropole étudiant

Vélo en libre-service à Marseille

C'est la location de vélo de ville en libre-service, sous forme de bornes de location situés tous les 300 mètres. Le service est disponible 24h/24h, à partir de 1€ l'accès sur une semaine et 5€ l'abonnement annuel. La première demi-heure est gratuite. Pour les détenteurs d'un abonnement RTM transports en commun ou Citiz, l'abonnement vélo est à 1€ à l'année. L'abonnement est gratuit pour les détenteurs du Pass Intégral Métropole.

Vie étudiante

Sports

Pack Sport amU

Pour les étudiants, le Pack Sport vous donne le droit de pratiquer deux activités sportives sur n'importe quel campus d'amU avec plusieurs options, que cela soit en pratique libre ou en pratique bonifiante. Pour en savoir + : <https://sport-suaps.univ-amu.fr/>

Culture

Aix Marseille Université est partenaire des principales structures culturelles sur le territoire, spectacle vivant (musique, danse, théâtre) et musées... Avec PACTE'amU, accédez à la richesse de l'offre culturelle de la région, en bénéficiant d'une réduction supplémentaire sur le tarif JEUNE, avec votre carte étudiante amU.

Réductions sur présentation d'une carte étudiante amU en cours de validité, lors de la réservation/achat d'une place - dans la limite des places disponibles.

Pour en savoir + sur le Pacte'amU :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/pacteamu>

Pour en savoir + sur la culture :

<https://www.univ-amu.fr/en/public/culture>

Mission Handicap

La mission handicap d'Aix Marseille Université accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée. Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant. Pour bénéficier d'aménagements pour vos études et/ou examens, rapprochez-vous le plus tôt possible de la mission handicap :

- **Pour les étudiants de l'EJCAM, site de Marseille** - Faculté de Médecine – Timone, 27, boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille cedex 5

Le BVE / Mission Handicap se trouve dans l'aile verte au RDC, porte 422. Contacts : deve-bve-mh-campus-timone@univ-amu.fr

Aurore NEKKAR : 04 13 94 27 95

- **Pour les étudiants de l'EJCAM, site d'Aix-en-Provence** - 29 avenue Robert Schuman - Bât Le Cube - R14, 13621 Aix-en-Provence cedex 1

Contact : **Sylvie COUTURIER** - Bureau de la vie étudiante/Mission handicap - Pôle de la vie étudiante/DEVE - Antenne Aix

Tél. : 04 13 93 16 05,

Email : sylvie.couturier@univ-amu.fr

Vie étudiante

Fonds de Solidarité et de Développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Les projets peuvent avoir pour objectif le développement d'une initiative étudiante à caractère bénévole, notamment dans un ou plusieurs de ces domaines : culturel, sportif, social, de la santé et du handicap, éducatif, citoyen, environnemental ou humanitaire. Ils peuvent également concerner la formation des étudiants dans les divers domaines de la représentation étudiante et de la vie associative.

Les membres de la commission étudiant en priorité les projets qui :

- contribuent à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'université,
- contribuent à l'animation du campus,
- touchent le plus grand nombre d'étudiants.

Sont exclus des critères de financements, les projets qui :

- ont déjà été réalisés,
- sont pris en compte dans les travaux d'enseignement,
- concernent uniquement le financement d'un voyage, d'une soirée ou d'un gala en dehors du contexte universitaire.

Pour plus d'information, consultez le site d'amU : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/aide-aux-developpements-des-initiatives-etudiantes-fsdie>

Santé

Le SSE (Service universitaire de Santé Étudiante) s'adresse aux étudiants d'Aix Marseille Université. Ainsi, tout étudiant de l'université se voit convoquer, au moins une fois pendant les trois premières années d'études, pour un examen médical préventif. Une attestation de suivi sera remise à l'étudiant.e en filière de santé.

Il a pour mission :

- d'assurer le suivi sanitaire des étudiants et de développer des actions de prévention et d'éducation à la santé (Sevrage tabagique, addictions, IST ...),
- d'assurer le suivi sanitaire des étudiants internationaux,
- de délivrer des certificats de mesure d'aménagement d'études et /ou examens destinés aux étudiants en situation de handicap,
- d'assurer des soins par le biais de consultation avec ou sans rendez-vous uniquement sur l'antenne Campus Marseille Centre Site Saint-Charles.

Les étudiants peuvent bénéficier gratuitement d'entretiens avec un psychologue.

Tout cela grâce à une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmières, de psychologues et de secrétaires.

Vie étudiante

(Suite de la page précédente)

SSE Saint-Charles - Centre de Santé
3 place Victor Hugo - Case 34 - Bât 5
- Bloc C - 6ème étage - 13003
Marseille
Tél. : 04 13 55 00 07
Email : sse-stcharles@univ-amu.fr

Pass Santé Jeunes

La région Sud vous accompagne dans votre parcours de santé. Le Pass Santé Jeunes vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.

Depuis la rentrée 2023, le pass est entièrement dématérialisé ! Vous pourrez utiliser les 12 e-coupons depuis l'application Pass Santé Jeunes Région Sud.

Pour en savoir + : <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sante-jeunes>

Études à l'étranger

Les étudiants de l'EJCAM ont la possibilité de suivre un semestre ou une année d'études dans une université partenaire à l'étranger, dans le cadre de leur cursus universitaire. Cette période à l'étranger est validée dans le cadre de leur diplôme d'Aix Marseille Université. Les universités concernées ainsi que les modalités pratiques de candidature sont détaillées sur le site web de l'EJCAM.

Les étudiants du Master Journalisme ne sont pas concernés par ces échanges, le suivi de la totalité des enseignements étant nécessaire.

Avant de déposer votre candidature, vous devrez :

- prendre connaissance des conditions d'éligibilité aux différents programmes,
- prendre connaissance des possibilités de mobilités dans le catalogue d'amU, en fonction de votre formation.

Pour en savoir + : <https://ejcam.univ-amu.fr/fr/etudiants/etudiants-ejcam/mobilite-internationale-etudiants>

Vie étudiante

Respect et égalité

Lieu d'écoute, de prévention, de signalement et de traitement des situations de violences sexistes, sexuelles et de discriminations de toutes formes, ce guichet unique propose un accompagnement global des victimes et des témoins en toute bienveillance et confidentialité.

Étudiants internationaux

Dès la dernière semaine du mois d'août 2025, allez à la rencontre de l'équipe chargée de l'accueil des étudiants internationaux sur votre campus !

Il s'agit de vos interlocuteurs privilégiés pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives à effectuer à votre arrivée en France (visa, logement, assurances, transports, compte bancaire, etc.).

Les horaires de permanence pour la rentrée : 25/08/2025-30/09/2025 (sous réserve de confirmation)

- Campus Aix Schuman - Le Cube : 9h-16h, du lundi au vendredi.
- Campus Marseille Étoile : lundi au mercredi : 13h30-16h, jeudi et vendredi : 9h-16h
- Campus Marseille Centre : lundi au mercredi : 13h30-16h, jeudi et vendredi : 9h-16h
- Campus Marseille Luminy : 9h-12h30/13h30-16h

Bonus

Qui peut en bénéficier ? Tous les étudiants de licence et de master 1. Il n'y a pas de bonus en master 2.

Combien ça coûte ? L'inscription à un bonus est gratuite !

Comment est noté le bonus ? Quel que soit le bonus, il peut rapporter jusqu'à 0,50 points. Il est possible de s'inscrire à plusieurs types de bonus par semestre mais la bonification maximale ne pourra pas dépasser +0,5 point sur la moyenne générale semestrielle.

Comment s'inscrire ? Attention : les places sont limitées sur la plupart des activités bonus et nécessitent une double inscription :

- Première inscription aux ateliers (formulaires en ligne ou auprès du référent de chaque activité).
- Seconde inscription pédagogique (en scolarité ou sur le web).

Toute inscription au bonus validée par l'enseignant ou le référent de l'activité vous engage : la bonification est soumise à validation.

Choisissez un bonus parmi les 5 grandes catégories proposées :

Bonus culture : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bonus-culture-0>

Vie étudiante

Bonus Approfondissement des connaissances : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bonus-lapprofondissement-des-connaissances>

Bonus Créativité et entrepreneuriat : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bonus-creativite-et-entrepreneuriat-0>

Bonus Sport : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bonus-sport>

Bonus l'engagement étudiant : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/engagement-etudiant-2>

Liens utiles :

amU met à votre disposition des informations indispensables pour vos premiers pas dans la vie étudiante : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/etudiant>

Ressources

numériques en ligne :

- La BU de Pharmacie de Marseille – Campus Timone –, en raison de sa proximité géographique avec l'École, acquiert, gère et met à disposition en libre accès, depuis une dizaine d'années, les ouvrages destinés aux étudiants et aux enseignants de l'EJCAM. Ce site Internet a pour vocation d'établir une relation plus étroite entre les étudiants, les enseignants de l'EJCAM et le Service Commun de la Documentation, afin de favoriser une utilisation optimale des ressources documentaires, qu'elles soient papier ou électroniques : <https://bu.univ-amu.libguides.com/infocom>
- Les BU d'amU : https://bu.univ-amu.fr/fr?check_logged_in=1
- Les étudiants ont accès à la presse, qu'elle soit papier ou en ligne, dans le foyer du site Virgile Marron.



amU École de journalisme
et de communication
Aix Marseille Université

